



Digne-les-Bains, le 17 janvier 2017

**Règles de bonnes conduites  
lors de la vague de grand froid  
dans le département des Alpes de Hautes-Provence**

A l'occasion de la vague de grand froid attendue cette semaine sur l'ensemble du territoire national, le réseau électrique sera fortement exposé. Le préfet des Alpes de Hautes-Provence rappelle d'une part les règles de bonnes conduites à appliquer afin d'économiser l'électricité durant cette période de forte consommation :

- décaler l'utilisation des appareils électroménagers
- baisser la température des pièces d'un ou deux degrés avant de quitter son domicile
- ne laisser aucun appareil en veille
- limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces

D'autre part, durant les périodes de grand froid, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent. Afin de limiter ces risques, adoptez les bons gestes :

- faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement ;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.